

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 16 septembre 2026, s'est réuni sous la Présidence de Eddy PENVEN, Maire.

Étaient Présents :

Mmes N. LE MEST ; E. POTEL, V. SCHENCK, L. FÉGAR ; B. PARANTHOEN ; K. MARIE ; J. COQUILLON ; O. LEMESLE ; L. BOURDON ; A. FERCOQ-LE GUEN ; M. P. LE CARLUER, B. GOURHANT., MM. E. PENVEN ; F. MANGARD, C. DUDOIGNON, N. COQUILLON, L. SIMIER, Y. LOSTANLEN, S. PERON, É. LAURENT, A. PICHON, V. MÉVEL, M. ZEGGANE, T. JULOU.

Procurations :

Y. HENRY, procuration à C. DUDOIGNON,
L. KERLÉVÉO, procuration à E. PENVEN,
A. RONDEAU, procuration à S. PERON,

Absents : Néant

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	24
Nombre de votants	27

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Mme Béatrice PARANTHOEN.

1. URBANISME

C. Convention d'offre de concours de viabilisation îlot D-ZAC-LTC

2026-69

Exposé des faits : Monsieur Stéphane PERON rappelle que Lannion-Trégor Communauté a procédé à l'étude du projet relatif à la desserte en eau potable et en assainissement des eaux usées de l'opération TAH « Îlot D » – rue Francis Maurice, située sur la commune de Ploubezre.

Lannion-Trégor Communauté, compétente en matière d'eau potable et d'assainissement collectif, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux publics nécessaires à la réalisation de ces réseaux.

À la suite de la présentation du projet et des travaux à réaliser, la Commune de Ploubezre a exprimé sa volonté de participer financièrement à leur réalisation, par le biais d'une offre de concours.

La convention d'offre de concours a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre de la participation financière de la Commune de Ploubezre, ainsi que

les engagements respectifs des parties concernant la réalisation des travaux d'extension des réseaux d'eaux usées et d'eau potable.

Les travaux d'extension des réseaux d'eaux usées et d'eau potable prévus dans le cadre de l'opération TAH « Îlot D » – rue Francis Maurice à Ploubezre, présentés par Lannion-Trégor Communauté, sont estimés à un montant total de **27 400,00 € HT**, réparti comme suit :

- Extension du réseau d'eaux usées : 18 800,00 € HT ;
- Extension du réseau d'eau potable : 8 600,00 € HT.

VU les termes de la convention proposée par LTC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
:

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'offre de concours avec Lannion-Trégor Communauté, relative aux travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées de l'opération TAH « Îlot D » – rue Francis Maurice ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette convention et nécessaires à sa mise en œuvre.

À Ploubezre, le vendredi 25 septembre 2026

Le Maire,

Le secrétaire,

Eddy PENVEN

Béatrice PARANTHOEN

